

b) les prestations relevant de la spécialité en neuro-chirurgie (DA) :

2126	230252	230263	Neurolyse intrafasciculaire sous microscope opératoire	K	180
2114	230274	230285	Neurotomie rétrogassérienne	K	225
"	230230	230241	"A.R. 27.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)] Décompression microvasculaire du nerf trijumeau	K	1000 "
2136	230296	230300	Trépanation pour drainage d'abcès intracrânien	K	180
2118	230311	230322	Trépano-ponction cérébrale	K	120
2128	230333	230344	Trépanation pour ventriculographie directe	K	120
2146	230355	230366	Trépanation décompressive ou pour drainage	K	180
2138	230370	230381	Intervention chirurgicale pour drainage ventriculo sous-cutané	K	120
2156	230392	230403	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracrâniens extracérébraux par simple trépanation (élargie à la pince gouge ou couronne tréphine) quel que soit le nombre de trous de trépan	K	180
2162	230414	230425	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracrâniens extracérébraux par grand volet de trépanation	K	400
2163	230436	230440	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracérébraux par grand volet de trépanation	K	600
2166	230451	230462	Trépanation pour fracture de la voûte crânienne y compris la reconstruction de la voûte	K	180
"	2111	230473	"A.R. 31.1.1986" (en vigueur 1.7.1986) Intervention chirurgicale par volet de trépanation pour un processus expansif supratentorial intracrânien	K	700 "
2121	230495	230506	Supprimée par A.R. 13.11.2012 (en vigueur 1.1.2013)		
2151	230510	230521	Thalamotomie	K	400
2161	230532	230543	Topectomie	K	400
2176	230554	230565	Avulsion unilatérale ou bilatérale des nerfs occipitaux	K	180
2155	230576	230580	Crânioplastie par prothèse	K	130
"	230591	230602	"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) Intervention pour drainage interne d'une hydrocéphalie, d'une hydromyélie ou d'une syringomyélie	K	400

	230613	230624	Neurotomie ou neurectomie aux points d'émergence sous-orbitaire, mentonnier ou auriculo-temporal ou thermocoagulation des nerfs crâniens à leur point d'émergence du massif facial ou de la base du crâne	K	120	"
2186	230635	230646	Arrachement du nerf dentaire inférieur par trépanation de la branche montante du maxillaire inférieur	K	180	
2196	230650	230661	Neurotomie ou neurectomie du nerf maxillaire inférieur à la base du crâne	K	180	
2105	230672	230683	Neurotomie ou neurectomie du nerf maxillaire supérieur à la base du crâne	K	180	
2115	230694	230705	Intervention chirurgicale pour méningocèle	K	180	
2144	230716	230720	Cordotomie	K	225	
"	230731	230742	<i>"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)</i> Intervention chirurgicale pour pathologie médullaire	K	225	"
2164	230753	230764	Radicotomie	K	225	
2140	231394	231405	Polyneurolyse microchirurgicale des racines cervicales, des troncs nerveux primaires et/ou secondaires pour paralysie partielle du plexus brachial, temps unique ou temps principal	K	400	
"	231453	231464	<i>"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)</i> Temps complémentaire aux n°s 231394 - 231405, 232912 - 232923 par temps	K	180	
			Les interventions n° 231394 - 231405, 231453 - 231464 et 232912 - 232923 comprennent les prises de greffons et les électro-stimulations de repérage peropératoires."			
"	231475	231486	<i>"A.R. 26.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)]</i> Rhizotomie postérieure pluriétagée sélective sous microscope	K	1000	"
2101	232013	232024	Réparation nerveuse par sutures ou greffe. Suture d'un ou de deux nerfs dans un champ opératoire	K	120	
2102	232035	232046	Suture de plus de deux nerfs dans un champ opératoire	K	180	
2107	232050	232061	Suture avec greffe d'un nerf dans un champ opératoire	K	180	
2109	232072	232083	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture avec greffe	K	240	
2110	232094	232105	Suture interfasciculaire (Millesi) d'un nerf dans un champ opératoire	K	180	

coordination officieuse

2112	232116	232120	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture interfasciculaire (Millesi)	K	225
2113	232131	232142	Suture avec greffe interfasciculaire (Millesi) d'un nerf dans un champ opératoire	K	240
2117	232153	232164	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture avec greffe interfasciculaire (Millesi)	K	300
Pour l'application de ces prestations, il y a lieu de considérer la région main et poignet et pied et cheville, d'un même membre, comme champ opératoire.					
"	232514	232525	<i>"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)</i> Intervention transphénoïdale sur l'hypophyse sous microscope opératoire	K	700
	232536	232540	Intervention sur l'hypophyse par volet crânien	K	600 "
"	231011	231022	<i>"A.R. 31.1.1986" (en vigueur 1.7.1986)</i> Intervention chirurgicale par volet de trépanation pour anévrisme ou angiome intracrânien	K	800
	231033	231044	Intervention chirurgicale pour lésions expansives de l'angle pontocérébelleux ou processus expansif infratentorial intracrânien	K	1000 "
	232551	232562	<i>"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)</i> "Anévrisme ou communication artérioveineuse: Traitement chirurgical par trépanation ou laminectomie d'un anévrisme ou d'une communication artérioveineuse de l'encéphale, de la moelle épinière ainsi que de leurs enveloppes méningées	K	1000
	232573	232584	Craniosynostoses: Traitement chirurgical par craniectomie linéaire simple	K	180
	232595	232606	Traitement chirurgical par volets ostéoclassiques de remodelage de la voûte crânienne	K	400
	232610	232621	Traitement chirurgical par avancement du bandeau orbitaire et front flottant	K	700
	232632	232643	Traitement chirurgical par avancement du bandeau orbitaire et reconstruction du massif facial	K	800
	232654	232665	Drainages ventriculaires: Remplacement ou révision du drain de captage intracardiaque, sous-cutané ou intra-péritonéal	K	120
	232676	232680	Désobstruction du drain intraventriculaire	K	180
	232691	232702	Révision complète du système de drainage	K	400

		Fractures de la base du crâne:		
232713	232724	Réparation chirurgicale d'une brèche ostéoméningée de la base du crâne ou des cavités sinusales par voie endocrânienne ou transsphénoïdale	K	600
		Anastomoses extra-intracrâniennes:		
232735	232746	Anastomose vasculaire extra-intra crânienne par technique microchirurgicale	K	700
232750	232761	Exérèse de lésion expansive envahissant les gaines médullaires, sous microscope opératoire	K	400
232772	232783	Exérèse de lésion expansive intramédullaire, sous microscope opératoire	K	1000
232794	232805	Laminarthrectomie lombaire de plus de deux niveaux pour compression de la queue de cheval due à une étroitesse congénitale (Syndrome de Verbiest) ou acquise du canal rachidien	K	400 "
232470	232481	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
232816	232820	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
232831	232842	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
"		"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)		
232330	232341	Implantation stéréotaxique d'une électrode définitive pour la stimulation cérébrale profonde - unilatérale	K	700
232352	232363	Implantation stéréotaxique d'une électrode définitive pour la stimulation cérébrale profonde - bilatérale	K	1050
		Si les prestations 232330-232341 et 232352-232363 sont effectuées dans le même temps opératoire que la prestation 354373-354384, chaque prestation est honorée à 100 %.		
		Le contrôle neurophysiologique par macro-stimulation, la programmation et le contrôle du fonctionnement sont compris dans les prestations 232330-232341 et 232352-232363.		
232374	232385	Supplément pour le micro-enregistrement de l'activité neuronale à l'aide d'une ou plusieurs électrode(s) d'essai	K	250
		La prestation 232374-232385 peut être attestée uniquement en combinaison avec la prestation 232330-232341 ou la prestation 232352-232363.		
232396	232400	Tests invasifs (par exposition chirurgicale) d'un système de stimulation cérébrale profonde	K	180 "

"	232492	232503	"A.R. 31.8.1998" (en vigueur 1.11.1998) + "A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) (Re) mise en place percutanée ou chirurgicale, dans l'espace épidural, d'une ou de deux électrode(s) multipolaire(s) pour la stimulation de la moelle épinière	K	186	"
"	232411	232422	"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) Enlèvement d'une ou plusieurs électrode(s) multipolaire(s) après l'échec d'une thérapie d'essai ou pour une raison médicale	K	90	
	232433	232444	Programmation d'une pile interne ou externe d'un neurostimulateur, y compris la mesure des différents paramètres et le protocole	K	15	
Les prestations 232411-232422, 232433-232444 et 232492-232503 sont aussi remboursées si elles sont effectuées par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation.						
La prestation 232433-232444 ne peut pas être cumulée avec la prestation 232492-232503.						
La prestation 232433-232444 est remboursable 2 fois par an au maximum. Cette restriction ne s'applique pas dans les trois mois qui suivent l'implantation ni dans un cas d'urgence exceptionnelle documenté dans le dossier médical.						
	232455	232466	Mise en place percutanée d'une électrode définitive pour la stimulation du nerf vague chez des patients épileptiques	K	80	"
"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) + "A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013) "Si la prestation 232492-232503 ou 232455-232466 est effectuée dans le même temps opératoire que la prestation 354373-354384, chaque prestation est honorée à 100 %."						
	232853	232864	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
	232875	232886	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
	232890	232901	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
"	232912	232923	"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) Polyneurolyse microchirurgicale et greffes nerveuses des racines cervicales des troncs primaires et/ou secondaires associées ou non à une reconstruction vasculaire pour paralysie complète du plexus brachial, qu'il y ait ou non lésion vasculaire associée, temps unique ou temps principal	K	1000	
	232934	232945	Biopsie nerveuse en vue d'examen anatomopathologique	K	75	"
"	232971	232982	"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) + "A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013) Stéréotaxie d'une ou de plusieurs zones endocrâniennes, au moyen d'un système de repérage rigide fixé par voie invasive	K	700	"

"A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013)
" 232315 232326 Navigation peropératoire assistée par ordinateur, y compris
le planning préopératoire assisté par ordinateur et le matériel
à usage unique (les marqueurs) K 400

La prestation 232315-232326 ne peut être attestée que si une des prestations suivantes a été effectuée durant la même intervention : 230473-230484, 231033-231044, 232551-232562, 232514-232525, 232536-232540.

Pour toute autre prestation de l'article 14, b), et de l'article 18, la navigation peropératoire assistée par ordinateur est couverte par les honoraires de la prestation.

Pour la prestation 232315-232326, un document iconographique peropératoire en 3D est conservé dans le dossier médical du patient."